



Paris, le 4 avril 2014

**Modalités de mise à disposition des documents préparatoires  
à l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2014**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Ipsos se tiendra, sur première convocation, le **vendredi 25 avril 2014 à 9h30 au siège social, 35 rue du Val de Marne 75 013 Paris.**

Tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander que les documents et informations prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce lui soient envoyés à l'adresse postale indiquée par ses soins, sur demande adressée à la Société Générale\*. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 32 du 14 mars 2014. Le rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°41 du 4 avril 2014.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ainsi que les projets de résolution présentés, le cas échéant, par les actionnaires seront mis à disposition au siège social. Ces documents ainsi que les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont également disponibles sur le site internet de la Société <http://www.ipsos.com/french/content/assemblee-generale-annuelle-25-avril-2014>.

*\*Société Générale, service des assemblées,  
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.*